

-POLITIQUE-SUISSE

Mercredi 10 septembre 2008

-DÉBAT FISCAL -**-Vaud: les impôts des entreprises et des familles vont baisser**

Les menaces de référendum ont adouci les antagonismes, les entreprises économiseront 91 millions et les familles 72 millions.

-Edgar Bloch à Lausanne

La notion d'équilibre, chère à Pascal Broulis et solidement ancrée dans les mœurs politiques vaudoises, a conduit hier le Grand Conseil à octroyer des allègements fiscaux pour tous. Par 75 voix contre 20 et tout de même 45 abstentions, émanant surtout du PS et des Verts, les députés ont consenti des gestes à la fois en faveur des entreprises et des familles. Pour le Canton mais aussi les communes, le coût additionnel de ces mesures reviendra à 163 millions. Les menaces de référendum lancées par les socialistes ont adouci les positions, les parlementaires faisant preuve d'une grande largesse en faveur des contribuables à faible revenu, déjà très choyés dans ce canton.

Précédant le lancement de la discussion, la déclaration préalable du Conseil d'Etat faite par son président, estimant indispensable de «faire un projet équitable» pour tout le monde, a produit les effets escomptés. Le gouvernement lâchant du lest, le gros des troupes du Grand Conseil n'avait plus guère de raisons de se retenir. A droite, l'UDC a cependant fait tâche, refusant de prendre «le risque d'aller au-delà du souhaitable pour les familles, en ces temps d'incertitudes financières», s'est justifié son chef de groupe Pierre-Yves Rappaz.

Les entreprises économiseront 91 millions

Rappelons donc l'essentiel des modifications. Comme décidé en deuxième lecture la semaine passés (lire «L'Agefi» du 3.09), les députés ont confirmé par 73 voix contre 54, leur désir de porter à 60%, - au lieu de 75% initialement-, l'imposition partielle des dividendes, parts de bénéfices et excédents de liquidation pour tout détenteur d'une participation qualifiée (10% du capital-actions).

Par 76 voix contre 58, ils ont maintenu l'abattement de l'imposition de la fortune immobilière de 30%, préférant la fixer à 70%, plutôt qu'à 75%. Ces dispositions bénéficieront à raison de 91 millions aux entreprises et aux actionnaires.

Sensibles au renforcement du pouvoir d'achat des familles, les parlementaires ont dit oui (par 84 voix contre 41) à des allègements qui vont bien au-delà du vœu initial du gouvernement, soucieux de faire un geste envers la classe moyenne. Mais les socialistes ont arraché des concessions pour des revenus dès 48.000 francs, augmentant même progressivement les allègements jusqu'à 70.000 francs. Contrariés, mais soucieux malgré tout d'un consensus, les radicaux ont fait penché la balance: «Même si cette proposition ne nous convient pas, nous la soutenons», a argumenté leur chef de groupe Frédéric Borloz. Au total, les familles économiseront ici 72 millions, impôts cantonaux et communaux confondus.

Un second paquet est en vue

La majorité du centre droite et Pascal Broulis ont considéré les décisions finales comme un premier pas. «Nous présenterons bientôt un paquet de mesures pour réduire les impôts des petits propriétaires immobiliers, mais aussi pour atténuer les effets de seuils et les conséquences de la fin de l'arrêté Bonny», a expliqué le président du Conseil d'Etat,

ne manquant pas de rappeler que «les amis fribourgeois» avaient déjà pris les devants